SNUipp - FSU

Unitaires 10

Numéro 113

juin 2015

Dispensé de timbrage TROYES PPDC
CPPAP
1219 S 07094
ISSN
2263 - 679X
Imprimeur & éditeur
SNUipp de l'Aube
3 bis rue Voltaire
10 000 Troyes
Directeur de publication
Jean-Denis Brunette
10 numéros par an
Prix unitaire de 0.70 €

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR LA POSTE

déposé le 25 06 2015

SORTIE ET RENTREE

ÉDITO

Tout n'a pas été facile dans le département cette année.
Faut-il encore insister sur la situation catastrophique du remplacement qui impacte les collègues malades, les remplaçants envoyés au dernier moment ailleurs qu'à l'endroit prévu la veille, les directeur(trices) dont la décharge est suspendue, les enseignant(e)s qui voient leurs effectifs surchargés par l'accueil des élèves des collègues absents; et les stages de formation continue supprimés...
Inutile de rappeler que les directeurs(trices) 2-3 classes n'ont pu bénéficier de toute leur décharge pourtant octroyée par le ministère. On pourrait continuer avec les effectifs chargés,la nouvelle organisation personnelle liée à la réforme des rythmes, les 108 heures à rallonge et les APC.

A lire la circulaire de rentrée, tout cela n'affecte nullement l'enthousiasme de notre ministre qui continue d'empiler les annonces:
☞ Les nouveaux programmes de maternelle entrent en vigueur. A la demande du SNUipp-FSU des documents d'accompagnement seront publiés. A charge des enseignant(es) de les télécharger !
☞Le parcours d'éducation artistique et culturelle : le SNUipp-FSU revendiquait pourtant sa prise d'effet en même temps que les nouveaux programmes.
☞L'enseignement moral et civique aurait lui aussi mérité de prendre logiquement sa place dans les nouveaux programmes.
☞Le retour des évaluations au CE2: pas de passation imposée par un protocole national mais des outils à disposition des enseignants.
☞Ecole inclusive: les CLIS deviennent des "ULIS école."
☞RASED: on continue d'en parler mais on oublie les moyens.
☞Refonte de l'Education prioritaire sans moyens suffisants en postes
☞Formation continue: on se contente de fixer les objectifs... Des annonces qui ne seront pas suivies d'effets sur le terrain et la poursuite du développement de M@gistère qui ne correspond pas à une formation de proximité.
☞Direction d'école: ce n'est pas le choc de la simplification attendu !

Le SNUipp-FSU continuera à agir avec vous pour obtenir l'ouverture de négociations sur le temps de travail et de rémunération des personnels.

Bonnes vacances à toutes et tous !

Monique CHANELLE

SOMMAIRE

Edito	P1
Conditions de travail	P2
CAPD mouvement	P3-4
Où va la MGEN ? **Conseil de formation**	P5
Stages de remise à niveau	P6

Encart bulletin de syndicalisation

CHSCT L'instance dédiée aux conditions de travail

La troisième réunion départementale s'est tenue le 21 mai dernier à la DSDEN de l'Aube.

VISITE DES LIEUX DE TRAVAIL

Toutes les visites réalisées jusque là ont démontré la nécessité de former les personnels à l'hygiène, sécurité et conditions de travail. Parler de son travail et des conditions de sa réalisation ne va pas de soi...

Les membres du CHSCTD ont présenté un rapport sur les visites des lieux de travail effectuées au collège des Jacobins et dans les écoles élémentaire 14 Juillet et maternelle Jacobins. L'objectif de ces visites est bien d'évaluer les conditions de réalisation du travail réel. Les échanges étaient centrés sur l'accueil de publics défavorisés et ses incidences sur les conditions de travail. Le CHSCT formule un certain nombre de préconisations issues de l'analyse des rapports présentés. Celles-ci font souvent apparaître la nécessité de former les personnels à la gestion des conflits. Les dispositifs institutionnels visant à prendre en charge les difficultés scolaires et sociales semblent assez peu répondre aux difficultés rencontrées par les enseignants eux-même dans l'éxecution quotidienne de leur travail et ajouteraient de la difficulté au travail enseignant. Il s'agirait bien pourtant d'adapter le travail à l'homme et non l'inverse...Si les enseignants peuvent exprimer facilement une insatisfaction dans leur travail, peu sont enclins à proposer des solutions pour améliorer leurs conditions de travail. Mais là, il reste beaucoup de chemin à parcourir pour libérer la parole sur le travail enseignant qui ne se limite pas à l'exécution d'une tâche devant les élèves mais dont la complexité relève surtout des intéractions nécessaires avec le monde qui l'entoure (public, institution, partenaire...)

GROUPES DE TRAVAIL

En amont et en aval des réunions réglementaires obligatoires, le CHSCT est amené à programmer des groupes de travail pour préparer ou restituer ses travaux. Deux nouveaux groupes de travail ont été programmés:

➘ animation des assistants et conseillers de prévention: maillage indispensable des acteurs de la prévention, les assistants de prévention (conseillers pédagogiques EPS de circonscription "par défaut") sont assez peu impliqués à ce jour dans la démarche de prévention des risques professionnels et aucun bilan de leur action n'a pu être présenté à ce jour au CHSCTD.

➘ état des lieux, suivi et accompagnement des personnels rencontrant des difficultés de santé: prérogative réglementaire, le CHSCT doit être consulté sur les mesures générales prises en vue de faciliter la mise, la remise ou le maintien au travail des accidentés du travail, des invalides de guerre, des invalides civils et des travailleurs handicapés, notamment sur l'aménagement des postes de travail. Cette consultation peine à ce jour à trouver sa place...

EXAMEN DES REGISTRES SANTE ET SECURITE

Le comité prend, en outre, connaissance des observations et suggestions relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail consignées sur le registre de santé et de sécurité au travail prévu à l'article 3-2. (Il est présent dans toutes les écoles et établissements). Le comité a fait des propositions relatives aux observations portées dans les registres des écoles et établissements du département. Il suggère notamment que des médiations puissent être mises en place dans le cadre de situations conflictuelles importantes portant atteinte à la santé mentale des personnels. Un arrêt de travail aurait été consécutif à des inhalations de substances toxiques émanant du dysfonctionnement d'un appareil éléctrique: le CHSCT suggère la conduite d'une enquête pour identifier avec certitude la cause des malaises décrits.

DECLARATION D'ACCIDENT DE SERVICE OU DE TRAJET

L'information, les formulaires et les procédures de déclaration doivent être améliorés.

Les personnels sont à ce jour mal informés sur les critères leur permettant d'effectuer une déclaration d'accident de service. Les formulaires de déclaration sont difficilement accessibles en ligne. Le CHSCT oeuvre depuis plusieurs mois pour qu'une meilleure information sur les droits et procédures soit mise en place.

QUESTIONNAIRE HYGIENE SECURITE

Une enquête anxiogène de plus, dont l'origine et le bien fondé sont mal identifiés. Un paradoxe !

Les établissements et les écoles ont été destinataires l'an dernier d'un questionnaire très controversé et qui n'est pas à l'initiative du CHSCT mais cependant relatif à l'hygiène et la sécurité. L'an dernier, nous avions fermement critiqué l'absence de consultation du CHSCT préalable à la diffusion de cette enquête chronophage et anxiogène. Cela a été chose faite cette année, ce qui a permis de réduire considérablement le nombre de questions posées (les services administratifs détiennent une grande partie des réponses posées aux directions). Nous nous interrogeons toujours sur le bien fondé de celle-ci et demandons à ce que les écoles et établissements soient informés des résultats.

UN CHSCT SANS MOYENS FINANCIERS

Un projet d'achat d'un Dosimètre (appareil permettant de "mesurer"des ambiances thermiques, sonores, lumineuses...) a été refusé au motif que le CHSCTD ne dispose d'aucune ligne budgétaire! Difficile dans ces conditions d'objectiver les déclarations de nos collègues lors des visites des lieux de travail. Plus généralement, cela pose question sur les moyens nécessaires aux actions inscrites dans les plans annuels de prévention. On continue à faire semblant ?

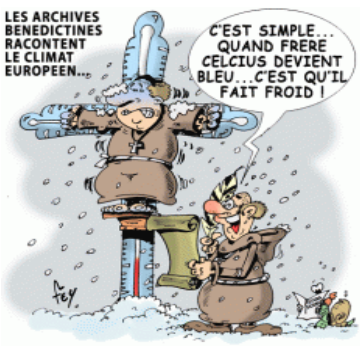

Fabrice LAMQUIN

CAPD Mouvement du 18 juin 2015

Ineats & Exeats

Malgré les 75 collègues sans poste à l'issue de la première phase, l'administration anticipe d'ores et déjà une situation déficitaire à la rentrée 2015.

Conséquence : si les ineats seront tous accordés, les exéats seront donnés au compte-goutte budgétaire...

Pour le moment, 2 exeats ont été accordés sur la base d'un échange possible avec un autre département et 6 au titre de la prise en compte d'une situation particulièrement difficile (4 ont été ajoutés en CAPD)

Les 8 autres dossiers de collègues désirant sortir du département ont été classés selon leur barème. Parmi ceux-ci, de nombreuses situations très difficiles (de séparation familiale notamment) qui ne trouveront certainement pas toutes de solution cette année encore.

23 collègues demandent leur ineat dont 13 pour rapprochement de conjoint.

Temps partiels & dispos

Pour la deuxième année consécutive dans notre département, l'administration n'accorde pas systématiquement les demandes de travail à temps partiel, quelle qu'en soit la quotité (50%, 75%, 80%).

Les collègues concerné(e)s ont été reçu(e)s en audience à la DSDEN lorsque leur demande n'est pas de droit.

Le SNUipp-FSU a demandé que les motifs de refus soient présentés à la CAPD. Les échanges avec les représentants des personnels ont permis de revoir certaines situations en modifiant parfois les quotités accordées. A ce jour, 28 demandes sur 47 ont été accordées.

Ce qu'en pensent vos élus du SNUipp-FSU AUBE

Les entretiens ont surtout permis de rappeler clairement l'objectif de l'administration: il faut récupérer des moyens d'enseignement. Au vu des arguments exposés par les demandeurs, la décision finale est surtout remise à l'appréciation du chef de service qui peut avoir le sentiment que telle ou telle situation justifie telle ou telle demande.

Des collègues se trouvent ainsi privés d'une autorisation de travail à temps partiel au motif que leur situation est moins préoccupante qu'une autre. Dans ces circonstances, la nécessité de service est-elle suffisamment et objectivement motivée?

Les 8 demandes de disponibilité pour convenances personnelles ont toutes été accordées.

Les disponibilités pour suivre son conjoint (de droit) sont au nombre de 17 cette année. Un nombre important pour notre département qui reflète bien les problèmes de mobilité des enseignants...

Emplois du temps des PFS

Longtemps incertaine, l'organisation hebdomadaire de l'emploi du temps des PFS a été présentée en CAPD.

Seront chargés de classe les lundis et mardis les lauréats d'un master 1 et les titulaires d'un master 2 non PEDA (sans rapport avec les métiers d'enseignement).

Seront chargés de classe les jeudis et vendredis les lauréats d'un master 2 PEDA.

Ces contraintes vont peser très fortement sur la décharge des directeurs/trices et l'organisation hebdomadaire des collègues à temps partiels, quant au choix des jours de décharge et à l'organisation des mercredis matins.

Les stagiaires devant 12 heures en classe par semaine, la question des nouveaux rythmes scolaires complique un peu plus encore la gestion de ce dossier par les services de la DSDEN...

Cerise sur le gâteau, la date très tardive (10 juillet) à laquelle seront attribués à la fois les TRS et les mi-temps des PFS va rendre l'organisation très compliquée pour les équipes. Les élus SNUipp-FSU AUBE ont bien sûr exprimé leur désaccord quant aux dates très tardives des opérations de carte scolaire et donc de mouvement. L'administration a indiqué que l'année prochaine ne sera pas une année d'élections et qu'il y a aura certainement un retour à la normale.

Situations particulières

L'administration a traité cette année 25 demandes de prise en compte de situation particulière. Rappelons que ces demandes, qui peuvent être d'ordre médicale ou sociale, reçoivent un avis du Docteur Casanoue (médecin conseiller technique du recteur) ou de Madame Makhlouf (assistante sociale).

Au total, ce sont 15 dossiers qui ont reçu un avis prioritaire. Les collègues concerné(e)s ont bénéficié d'une majoration de 100 points sur leur barème mouvement sur une partie de leurs voeux.

Attention: ces personnes ne doivent pas être confondues avec les bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) au titre du handicap dont le barème est majoré automatiquement de 500 points.

LE MOUVEMENT EN CHIFFRES

502 PARTICIPANTS CONTRE 484 L'AN PASSÉ ET 7464 VOEUX EXPRIMÉS

NOMBRE DE PARTICIPANTS MUTÉS :	268	53,39 %
NOMBRE DE PARTICIPANTS RETROUVANT LEUR POSTE :	159	31,67 %
NOMBRE DE PARTICIPANTS SANS POSTE :	75	14,94 %

PALMARES DE L'ECOLE LA PLUS DEMANDEE

E.E.PU FERNAND VIGNERON ROSIERES PRES TROYES 142 voeux exprimés

Consulter le mouvement aubois

L'ensemble du mouvement aubois anonymisé est consultable en ligne sur notre site e-mouvement.

Sans poste à l'issue de la 1ère phase ?

75 collègues sont sans poste à l'issue de la première phase du mouvement, pour une cinquantaine de postes identifiés vacants à l'issue de la première phase, plus les postes qui se "*découvriront*" avant la CAPD du 10 juillet.
Le principe est simple : tous les postes vacants à la date de la CAPD seront attribués, ce qui signifie que vous pouvez être affecté(e) sur un poste que vous n'avez pas demandé.

Comment participer ?

Vous allez recevoir (a priori par mail *et* par courrier) une fiche de voeux comportant plusieurs pages :
- **une liste des postes vacants** (identifiés comme tel à la date de l'envoi de la fiche de voeux).
- **une liste des zones géographiques** pour lesquelles il est possible d'indiquer ses voeux par nature de poste (qui permet éventuellement d'obtenir un poste qui n'apparait pas dans la liste des postes vacants).

➘ Vous pouvez "panacher" vos voeux dans les deux listes.
Vous devrez ensuite retourner cette fiche par courrier ou par mail à la DRH : mouvement-aube@ac-reims.fr

Quel est mon barème ?

Le barème est identique à celui de la première phase du mouvement.
Beaucoup de collègues participant à cette phase ont peu d'ancienneté et sont donc à égalité de barème.
Rappelons qu'en cas d'égalité de barème sont prises en compte :
- **La date de naissance**
- **L'AGS** (ancienneté générale des services)

Quels postes demander ?

Lors de cette deuxième phase, les postes sont dans un premier temps donnés dans l'ordre du barème. A l'issue de cette attribution, les postes non demandés qui restent vacants sont attribués prioritairement aux plus faibles barèmes toujours sans poste.
Dans tous les cas, les postes sont attribués à titre provisoire.

Quelle stratégie ?

Nous conseillons fortement d'utiliser les extensions de voeux, qui permettront notamment de vous attribuer les postes qui n'apparaissent pas dans la liste des postes vacants.
Vous n'êtes pas limité(e) par le nombre de voeux lors de cette phase. Vous avez tout intérêt à être le plus exhaustif possible.
Attention, toutefois : le principal risque lorsque vous demandez un poste... est de l'obtenir. Si vous classez un poste réputé difficile que les autres participants ne demandent pas (un poste très éloigné de la zone Troyes, par exemple), vous risquez évidemment de l'obtenir ! Il s'agit d'élargir ses voeux en conservant un certain équilibre...

Sans poste à l'issue de la 2ème phase ?

Vous participerez automatiquement à la phase d'ajustement du 25 août 2015 et vous êtes dans ce cas également nommé à titre provisoire.
➘ Pas de voeux à formuler, la CAPD utilise les voeux émis en 1ère et 2ème phase

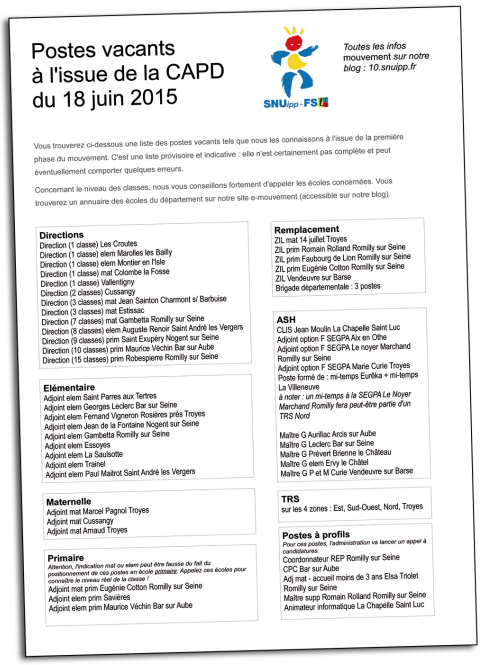

Postes vacants
à l'issue de la CAPD
du 18 juin 2015

Toutes les infos mouvement sur notre blog : 10.snuipp.fr

Vous trouverez ci-dessous une liste des postes vacants tels que nous les connaissons à l'issue de la première phase du mouvement. C'est une liste provisoire et indicative : elle n'est certainement pas complète et peut éventuellement comporter quelques erreurs.

Concernant le niveau des classes, nous vous conseillons fortement d'appeler les écoles concernées. Vous trouverez un annuaire des écoles du département sur notre site e-mouvement (accessible sur notre blog).

Directions
Direction (1 classe) Les Croutes
Direction (1 classe) elem Marolles les Bailly
Direction (1 classe) elem Montier en l'Isle
Direction (1 classe) mat Colombe la Fosse
Direction (1 classe) Vallentigny
Direction (2 classes) Cussangy
Direction (3 classes) mat Jean Sainton Charmont s/ Barbuise
Direction (3 classes) mat Estissac
Direction (7 classes) mat Gambetta Romilly sur Seine
Direction (8 classes) elem Auguste Renoir Saint André les Vergers
Direction (9 classes) prim Saint Exupéry Nogent sur Seine
Direction (10 classes) prim Maurice Véchin Bar sur Aube
Direction (15 classes) prim Robespierre Romilly sur Seine

Elémentaire
Adjoint elem Saint Parres aux Tertres
Adjoint elem Georges Leclerc Bar sur Seine
Adjoint elem Fernand Vigneron Rosières près Troyes
Adjoint elem Jean de la Fontaine Nogent sur Seine
Adjoint elem Gambetta Romilly sur Seine
Adjoint elem Essoyes
Adjoint elem La Saulsotte
Adjoint elem Trainel
Adjoint elem Paul Maitrot Saint André les Vergers

Maternelle
Adjoint mat Marcel Pagnol Troyes
Adjoint mat Cussangy
Adjoint mat Arnaud Troyes

Primaire
Attention, l'indication mat ou elem peut être fausse du fait du positionnement de ces postes en école primaire. Appelez ces écoles pour connaître le niveau réel de la classe !
Adjoint mat prim Eugénie Cotton Romilly sur Seine
Adjoint elem prim Savières
Adjoint elem prim Maurice Véchin Bar sur Aube

Remplacement
ZIL mat 14 juillet Troyes
ZIL prim Romain Rolland Romilly sur Seine
ZIL prim Faubourg de Lion Romilly sur Seine
ZIL prim Eugénie Cotton Romilly sur Seine
ZIL Vendeuvre sur Barse
Brigade départementale : 3 postes

ASH
CLIS Jean Moulin La Chapelle Saint Luc
Adjoint option F SEGPA Aix en Othe
Adjoint option F SEGPA Le noyer Marchand Romilly sur Seine
Adjoint option F SEGPA Marie Curie Troyes
Poste formé de : mi-temps Eurêka + mi-temps La Villeneuve
à noter : un mi-temps à la SEGPA Le Noyer Marchand Romilly fera peut-être partie d'un TRS Nord

Maître G Aurillac Arcis sur Aube
Maître G Leclerc Bar sur Seine
Maître G Prévert Brienne le Château
Maître G elem Ervy le Châtel
Maître G P et M Curie Vendeuvre sur Barse

TRS
sur les 4 zones : Est, Sud-Ouest, Nord, Troyes

Postes à profils
Pour ces postes, l'administration va lancer un appel à candidatures.
Coordonnateur REP Romilly sur Seine
CPC Bar sur Aube
Adj mat - accueil moins de 3 ans Elsa Triolet Romilly sur Seine
Maître supp Romain Rolland Romilly sur Seine
Animateur informatique La Chapelle Saint Luc

La liste des postes vacants identifiés après la CAPD du 18 juin est disponible sur notre blog.

Attention, il s'agit d'une liste indicative qui contient potentiellement quelques erreurs.

Pourquoi ce poste que j'ai demandé en première phase apparait vacant sur cette liste ?

Parce qu'il est devenu vacant à titre provisoire. C'est le cas par exemple des postes des collègues partant en formation ASH pour l'année.

Informez les élus !

Renseignez votre fiche de contrôle ou mettez-la à jour avec votre liste de voeux sur notre espace en ligne.

Besoin de conseils ?

Contactez-nous aux heures de permanences ou par e-mail :
03 25 73 70 07
snu10@snuipp.fr

Où VA LA MGEN ?

FLASH BACK

Dans "Valeurs Mutualistes" n° 296 de mai/juin 2015, page IX du cahier, l'extrait du rapport annuel responsable, paragraphe "Démocratie et gouvernance", précise : "Les adhérents sont invités à participer chaque premier semestre de l'année aux "Rencontres mutuelles". Près de 200 de ces rencontres mutuelles se sont tenues entre janvier et mars (réponse de Thierry Beaudet, Président du groupe Mgen, à Bernadette Groison, Secrétaire générale de la FSU, datée du 2 avril dernier *consultable sur le net http://sd14.fsu.fr/DOSSIER-MGEN.html*). Dans l'Aube, une réunion réservée au Comité de Section et aux correspondants d'établissement s'est déroulée le 11 mars. Dans "Liaison 10" d'octobre 2014, la présidente de la section auboise, Françoise Blum affirmait dans l'édito que l'offre MGENERATION ... sera suivie d'autres offres qui répondront à nos exigences ...

Dans "Valeurs Mutualistes" cité ci-dessus, nous apprenons que ces nouvelles offres ont été votées lors des Assemblées Générales, le 11 avril dernier à Paris (page III dudit cahier).

DES NOUVELLES OFFRES...oui, mais à quel prix ?

Ces offres remettent en cause le fondement même des mutuelles. Fallait-il en arriver là ? **Peut-être**. Les adhérents de la Mgen, dans leur grande majorité, n'ont pas été informés du pourquoi des modifications fondamentales apportées. Ils n'ont pas, non plus, été invités à en débattre ni en assemblée ni par écrit. Seuls les délégués départementaux ont été mis au courant et ont pu voter. Pas ou fort peu de démocratie directe à la Mgen même pour débattre des règles les plus importantes de la mutualité, dont l'une est résumée par l'expression : "cotiser selon ses moyens et recevoir selon ses besoins". Seule a été prise en compte cette démocratie parlementaire (élective) dont on peut mesurer le peu de crédibilité à l'aune des votes du parlement français (voir le vote sur le projet de constitution européenne par exemple).

Ainsi, la cotisation sera fixée en fonction de notre âge et de la qualité des soins souhaitée : "quatre propositions de couverture et des cotisations en pourcentage du revenu par tranche d'âge* " (édito de T. Beaudet dans "Valeurs Mutualistes" déjà cité). Il devrait y avoir 8 tranches chez les actifs et 2 chez les retraités. Autrement dit, la crainte, si ce chemin est poursuivi, est que la MGEN en arrive au principe de la cotisation proportionnelle aux soins, fort peu mutualiste mais bien en accord avec les assurances capitalistes ! Devant les remous qui se font sentir, la Mgen daigne mettre au courant quelques responsables. C'est dans ce contexte que les responsables de la section MGEN de l'Aube ont invité les responsables de la FSU, de l'UNSA, du SGEN-CFDT et de la FGR-FP (retraités) à une réunion d'information le 15 juin dernier.

Mais la question reste posée: la MGEN perd-elle son âme ?

**Cela existe déjà : 2,38 % pour les moins de 30 ans, 2,97 % pour les actifs de plus de 30 ans et 3,56 % pour les retraités. (courrier de T. Beaudet dejà cité) mais les écarts seront plus importants.*

Michel VINOT

☞ Pour le SNUipp-FSU Aube

L'information transmise le 15 juin dernier n'a pu qu'abonder dans le sens des décisions prises au point de convaincre qu'aucune autre voie n'est possible pour préserver la MGEN de toute difficulté à venir.

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE FORMATION DU 4 JUIN 2015.

DECLARATION PREALABLE DES ELUS

Le SGEN-CFDT et la SNUipp-FSU ont lu une déclaration préalable commune pour dénoncer surtout l'habitude prise de supprimer des stages de formation faute de moyens de remplacements.

A lire sur
http://10.snuipp.fr/spip.php?article418

UNE AMBITION POURTANT AFFICHEE

La Dasen a rappelé les priorités nationales, les choix académiques et leur déclinaison départementale.

Le budget prévisionnel des coûts de la formation a été communiqué à la CAPD du 18 juin dernier. En 2015, ce budget s'élève à environ 60000 Euros contre 59000 Euros en 2014. C'est mieux mais c'est bien peu au regard des 170 000 Euros que coûtent les stages de remise à niveau...

LES STAGES RETENUS

3 types de stages retenus :

- 9 formations statutaires (directeurs et tuteurs, nouvellement nommés en ASH, NT1 et PEMF)
- 12 formations à public ciblé sur les 19 proposées
- 16 formations ouvertes à candidature remplacées par les BDFC retenues sur les 30 proposées et qui correspondent à 31,5 journées encore disponibles.
- 8 stages écoles programmés mais rien ne peut garantir à ce jour qu'ils auront effectivement lieu puisque tributaires des moyens de remplacement.
- 35 propositions de stages de circonscription dont les fameuses liaisons école collège, enseignement en REP +…qui eux aussi sont soumis aux moyens de remplacement. La liste complète des stages retenus est en ligne sur notre blog ***http://10.snuipp.fr/spip.php?article418***

ANIMATIONS PEDAGOGIQUES

Le cadrage départemental des animations pédagogiques a porté sur :

- 9 h en parcours hybride « maîtrise de la langue »
- 6 h « parcours citoyen »
- 3 h sur thème ou pour un public spécifique.

Chaque circonscription établira son programme pour la rentrée.

AGENDA

Fin juin 2015: mise en ligne du plan dans GAIA pour visualisation.

Septembre 2015: ouverture des inscriptions aux actions de formation via internet.

Novembre 2015: CAPD pour arrêter les listes de stagiaires retenus.

Stages de remise à niveau : la balle dans le pied

Lors de la CAPD du 18 juin, les élus SNUipp ont demandé à l'administration le détail budgétaire de l'organisation des stages de remise à niveau dans notre département.
Ce n'est pas une surprise, mais le constat est toujours aussi affligeant.

Le dispositif a coûté 182 428,08 € pour l'année 2013 et 171 640,84 € pour 2014.
Au niveau départemental, les stages de remise à niveau représentent donc 3 fois le budget de la formation continue qui s'élève à 60 000 € cette année.
Combien de postes pourraient être créés dans l'Aube avec ce budget ? Quatre ? Cinq ?

Le SNUipp avait fortement contesté ce dispositif lors de sa création par Xavier Darcos en 2008, année du début des suppressions massives de postes (15000 par an pendant 5 ans, dont de nombreux postes de RASED dans l'Aube et ailleurs) ; également l'année du « *travailler plus pour gagner plus* » dans l'Éducation Nationale qui a surtout retenu la première partie du slogan.

En mars 2015, la Cour des Comptes a publié un rapport sur *le suivi individualisé des élèves* qui étrille la gestion par le ministère des dispositifs qu'il met en place. Les stages de remise à niveau ne font pas exception : ils ont, comme d'autres, été créés dans la précipitation et reconduits alors que l'évaluation de leur portée « *se trouve entre désert théorique et désarroi pratique* ».
Les stages de remise à niveau coûtent 17 millions d'euros par an. Une goutte d'eau dans les presque 2 milliards d'euros consacrés au suivi individualisé des élèves des écoles, collèges et lycées, mais un dispositif qui ne concerne que 5 à 8% des élèves du primaire, et pas nécessairement les plus en difficulté.

Le rapport sur le site de la Cour des Comptes

Le SNUipp Aube renouvelle sa consigne syndicale et appelle les collègues à ne pas entrer dans le dispositif.

Pour lutter contre l'échec scolaire, nous avons des propositions concrètes, comme par exemple :
- la réduction des effectifs par classe afin de mieux répondre aux besoins de chaque élève et rattraper le retard français par rapport à nos voisins européens,
- des maîtres spécialisés intervenant dans les réseaux d'aide, des maîtres recrutés et formés et en nombre suffisant,
- le développement du travail en équipe pour les enseignants, le renforcement de la formation initiale et continue.
- le remplacement des maîtres absents afin d'assurer la continuité des enseignements...

Les stages de remise à niveau permettent à de nombreux collègues de compléter leur salaire. Il n'est pas question de nier la faiblesse des revenus touchant tous les collègues du premier degré : l'augmentation des salaires est une revendication majeure du SNUipp.
Qui pourra dire que ces heures supplémentaires (payées près de 40% de moins que dans le secondaire d'ailleurs) sont une solution viable pour la profession ? En individualisant un peu plus la carrière, en introduisant une dose de concurrence entre collègues, elles produisent certainement l'inverse.
Conquérir du pouvoir d'achat sera le produit d'un combat collectif associant tous les enseignants. C'est le sens des revendications portées par le SNUipp : **rattrapage des pertes de salaires, augmentation du point d'indice (gelé depuis 2010) et alignement immédiatement l'ISAE (400 € bruts annuels) sur l'ISOE du 2nd degré (1200 € brut annuels) tout en la rendant accessible à tous les enseignants.** Pour commencer...

Contact

3 bis rue Voltaire
10 000 Troyes
03-25-73-70-07
snu10@snuipp.fr

Blog

http://**10.snuipp.fr**

Infos

Ce journal est édité par la section auboise du SNUipp. Il est financé par la cotisation de ses adhérents.

Unitaires10 est réalisé avec le logiciel libre et gratuit **Open Office**.

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent.(Article 34 de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978). Contactez-nous.